

Zeitschrift: Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern
Herausgeber: Historischer Verein des Kantons Bern
Band: 60 (1976)

Artikel: Formation de la Suisse
Autor: Roulet, Louis-Edouard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1070960>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FORMATION DE LA SUISSE

LOUIS-EDOUARD ROULET

«En somme, tout est resté entre les mains des Suisses; ce n'est pas un petit honneur pour eux d'avoir remporté une pareille victoire sur un prince qui avait donné la chasse à des empereurs et à des rois et qui avait détruit les communes les plus puissantes». Tels sont les propos que tient Jean-Pierre Panigarola, dans sa fameuse lettre écrite, trois jours après la rencontre, et qui fourmille de détails quant au déroulement du combat¹. Voici donc tracé, en quelques mots, le bilan de l'aventure. Or les visions de cette nature, donc en quelque sorte globale, sont rares chez notre ambassadeur milanais qui, on le sait, s'en méfie, préférant le renseignement précis à l'impression vague, et le jugement prudent à l'affirmation péremptoire. Si, une fois n'étant pas coutume, notre homme s'est laissé prendre au piège de la formule magique, c'est sans doute sous le coup de l'émotion ressentie pendant cette journée dramatiquement mémorable; et parce qu'il croit percevoir les résonances profondes et lointaines de l'événement. Perception encore confuse, il est vrai, et qui se traduit, contrairement à ses habitudes, par une représentation médiévale de l'objet. Il est facile de s'en convaincre: Panigarola évoque la rencontre entre chevaliers, le tournoi. Le vainqueur présumé n'est pas le vainqueur réel; et celui qui sort victorieux de la joute à ses propres lauriers accole ceux du vaincu. Voilà au fond, ce qu'exprime, en conclusion, notre témoin principal dont on ne saurait, par ailleurs, oublier les inestimables services rendus à l'histoire.

¹ P. GHINZONI, Archivio storico Lombardo, Giornale della società storica Lombarda, serie secunda, vol. IX, anno XIX, Milano, 1892.

La réflexion de l'historien, doit-on le rappeler, ne se situe pas au même plan que le témoignage. Visionnant après coup le film de l'événement, il tente d'en relier les images afin d'en déduire la cohérence, donc l'intrigue, et une fois l'intrigue reconstituée, d'en briser l'entité au profit de la logique. A mon tour, et après tant d'autres, je prétends examiner dans quelle mesure l'issue de la bataille de Morat a durablement influencé la formation de la Confédération. La réponse à cette question, capitale mais dangereuse, apparemment limpide, et pourtant délicate, s'articule en deux mouvements: le premier concerne la place des guerres de Bourgogne dans le cours de l'histoire suisse, le second le poids de Morat dans l'ensemble des guerres de Bourgogne. La réponse à cette question implique aussi chaque fois une double analyse: rapport de cause à effet puis de l'effet à la conséquence.

Dans le cadre politico-diplomatico-militaire, le double rapport aujourd'hui n'est pas ignoré. Loin de là. L'historiographie suisse contemporaine, dans l'attribution des responsabilités, ne porte plus de jugement manichéen². Le temps du gros méchant loup de Bourgogne et du bon petit chaperon rouge à croix blanche est passé depuis longtemps. Et puis, il n'est guère quelqu'un qui refuserait d'étudier ce chapitre de notre histoire en dehors de son contexte européen. Mais là s'arrête la belle unanimité. Dès que doivent se définir les raisons dernières et les conséquences ultimes du conflit, du moment qu'on prétend en le récrivant l'inscrire à sa juste place, les traits d'union le cèdent aux points d'interrogation parce que la démonstration comprend trop d'hypothèses et l'hypothèse trop d'inconnues.

Ma communication prévoit six parties. J'essaierai d'abord, dans un premier résumé, de rappeler combien la participation des cantons aux guerres de Bourgogne entre dans un système de penser apparemment rationnel. Puis me faisant l'avocat du diable, je démontrerai le système proposé au profit de l'absurde. Enfin, toujours dans la première partie, je tenterai de donner les raisons qui permettent de comprendre la présence simultanée du cohérent et de l'incompréhensible.

Deuxième partie: j'aborderai la «Trêve de Neuchâtel», d'octobre à décembre 1475. Cette trêve est très mal connue, même des spécialistes. Et c'est grand dommage. Je crois que c'est un élément essentiel dans l'approche de notre sujet parce qu'elle permet de définir l'enjeu véritable qui oppose le Hardi aux cantons. En partant de cet enjeu

² Cf. *Handbuch der Schweizergeschichte*, vol. 1, Zürich, 1972, pp. 312.

redéfini nous pourrons, dans une troisième partie, en mesurer le poids véritable face aux conséquences, telles qu'elles sont généralement admises de nos jours. Alors apparaîtra un décalage, qu'il conviendra de relever, voire d'expliquer. Nous tenterons de le faire, en abordant notre quatrième point, celui de «l'histoire silencieuse», où nous ferons apparaître des éléments d'ordre économique et social. Puis, cinquième partie, Morat, et, au vu de ce qui aura précédé, sa place inédite dans un contexte partiellement renouvelé. Enfin, sixième et dernier chapitre, une conclusion qui devrait nous permettre brièvement quelques considérations générales face à l'histoire et aux historiens.

Que la participation des Ligues aux guerres de Bourgogne entre dans un système de réflexions cohérentes qui s'enchaînent les unes aux autres, c'est une démonstration bien connue. Tout commence par l'alliance de Berne et Soleure avec Mulhouse, ville libre d'Alsace³, alliance qui justifie la campagne du Sundgau, laquelle, à son tour, expliqua la paix de Waldshut⁴. Et la paix de Waldshut conduit en droite ligne au traité de Saint Omer où Charles, contre les terres engagées d'Alsace, de la Forêt noire et du Fricktal, offre à Sigismond d'Autriche 50 000 florins et la protection face aux Confédérés⁵. Or Charles, on le sait, est le grand vassal rebelle de Louis XI, le premier «rassembleur» des biens de la couronne, qui lui, depuis Saint-Jacques sur la Birse, connaît la valeur combative des Confédérés. Rien de plus naturel que le roi songe à dresser les cantons contre le Hardi et le Hardi contre les cantons. Grâce à la diplomatie française est scellée la paix perpétuelle entre les Confédérés et l'Autriche⁶, puis l'alliance entre les cantons et la Ligue basse des villes d'Alsace⁷, enfin l'alliance entre les cantons et le roi⁸. Côté suisse, Berne, cet État occidental où les Diesbach et le parti pro-français l'ont emporté, anime et conduit l'entreprise, entraînant, bon gré mal gré, les cantons dans son sillage. L'insolence de Pierre de Hagenbach, bailli bourguignon et

³ Le contenu dans E. A., vol. 2, p. 354.

⁴ E. A., vol. 2, pp. 900–903, annexe 43. MAX A. MEIER, *Der Friede von Waldshut und die Politik am Oberrhein bis zum Vertrag von St. Omer*, in: *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, ZGO 90, 1938, pp. 321–384.

⁵ *Monumenta Habsburgica* 1, pp. 3–16, n° 1.

⁶ E. A., vol. 2, pp. 476–478, n° 735.

⁷ E. A., vol. 2, p. 911, annexe 49 et E. A., vol. 2, p. 912, annexe 50.

⁸ E. A., vol. 2, p. 917, annexe 53 et E. A., vol. 2, p. 918, annexe 54.

nouveau maître de l'Alsace va précipiter les événements. Volte-face de Sigismond qui rallie le camp anti-bourguignon; soulèvement du Sundgau; déclaration de guerre des cantons; expédition en Franche-Comté; occupation du Pays de Vaud; victoire de l'initiative et triomphe de la violence. Car le Hardi, empêtré devant Neuss, est pris dans un gigantesque filet tissé par Louis XI, «l'universelle aragne», et dont les Confédérés ne forment qu'une seule maille. Mais Charles a plus d'un tour dans son sac. Il s'arrange avec l'empereur Frédéric, signe l'armistice de Souleuvre avec le roi de France, prépare la contre-offensive, isole les Suisses. Peine perdue! Ayant sous-estimé la valeur militaire de ses adversaires, il est surpris à Grandson, écrasé à Morat, tué à Nancy. Pour qui? Pour le roi de France, bien sûr, qui beaucoup plus habile que ses alliés suisses, les empêche de cueillir les fruits de la victoire, à savoir Vaud et la Franche-Comté. Que reste-t-il aux cantons alors, hormis l'entrée de Soleure et Fribourg, ainsi remerciés de leur fidèle collaboration, la paix avec l'Autriche et l'assurance d'une réputation militaire accrue? Rien, sinon l'amertume de la frustration et le divorce surgi entre les Landsgemeinde et les Etats urbains, mécontente doublée d'une opposition entre la Suisse primitive et la Confédération de l'Ouest et que seul le miracle du Convent de Stans empêchera d'aboutir à une rupture définitive.

Il faut avoir l'honnêteté de reconnaître qu'une telle reconstitution des faits, pris dans l'engrenage d'une déduction systématiquement rationnelle, apparaît beaucoup trop linéaire pour reproduire la complexité du réel. Elle admet a posteriori la présence et le comportement d'antagonistes parfaitement au courant des données fondamentales d'une situation sans cesse transformée, admirablement renseignés quant à la parade de l'adversaire, et maîtres absolus non seulement de leurs décisions mais encore des conséquences qui en découlent. Cette vision demeure d'autant plus redoutable qu'elle admet implicitement la nécessité du conflit. Or, nous savons qu'il n'en fut rien et qu'en usant d'un même procédé logique, mais en enchaînant d'autres faits les uns aux autres, on pourrait démontrer que les guerres de Bourgogne, au fond, n'auraient pas dû se produire, puisque rien d'essentiel n'opposait les cantons au Téméraire. Et de citer les traités d'amitié et d'alliance entre la Bourgogne et les Confédérés⁹, les tentatives de rapprochement, les efforts de conciliation. Il y a plus: dans cette affaire

⁹ E. A., vol. 2, annexe 42.

les points d'interrogation demeurent nombreux et paraissent empêcher toute démonstration raisonnable, que ce soit en faveur de la guerre, ou en faveur de la paix. D'abord cette alliance de Berne avec Mulhouse, à une époque où ni Soleure, ni Bâle, ni le Jura ne font partie de la Confédération. Et ce Nicolas de Diesbach que l'on dit grand responsable de la politique pro-française des Confédérés mais dont la mort, en 1475, n'altère en rien le cours des événements¹⁰. Et cette étrange attitude des cantons de la Suisse primitive qui par moment freinent Berne et paraissent l'abandonner, alors qu'à d'autres moments ils semblent précéder voire contraindre la cité de l'Aar. Et cette politique bernoise, elle-même pleine de contradictions, non seulement face à la Bourgogne, mais envers la Savoie et surtout à l'égard du Pays de Vaud¹¹.

Est-ce à dire qu'il faille succomber à la tentation de l'absurde et reconnaître que toute tentative d'explication n'est que jeu de l'esprit contraire à l'insondable complexité du déroulement historique. Nous ne le croyons pas. Certes, les guerres de Bourgogne n'entrent point dans un système de références géométriques et pourtant elles ne sont pas nées du hasard. Elles se situent quelque part, entre le raisonnable et l'irrationnel, entre le perceptible et l'incompréhensible, entre le justifiable et l'inexpliqué. Pour trois raisons. D'abord parce qu'elles sont tissés sur un double canevas d'alliances, l'un complètement anachronique, l'autre fragile et contradictoire. Je m'explique. Il y a en premier lieu le faisceau des pactes entre cantons; l'entrée de Berne, la dernière, date de 1353. Ainsi, ce faisceau apparaît vieux de plus de cent ans. Conçu et établi dans le contexte de problèmes régionaux – lutte contre les Habsbourg ou contre les féodaux – révélant de sérieuses faiblesses lors de l'ancienne guerre de Zurich, il apparaît politiquement dépassé lors des guerres de Bourgogne. Institutionnellement, pendant toute cette période, le vrai débat porte sur un conflit entre les compétences que voudrait s'arroger la diète et la souveraineté intangible des cantons. Mais ce n'est pas tout; ce faisceau à beau être anachronique, imparfait et dépassé, il n'en demeure pas moins en vigueur pour la bonne raison que rien d'autre ne le remplace et que, dans une certaine mesure, l'auréole de sa durée compense les défi-

¹⁰ KARL STETTLER, Ritter Niklaus von Diesbach, Schultheiß von Bern 1430–1475, 1924.

¹¹ RICHARD FELLER, Geschichte Berns, vol. 1, p. 360, Berne, 1946.

ciences du mécanisme. Or, ces déficiences apparaissent surtout lorsque du plan régional on s'élève au plan européen, et que les cantons, à cause ou en dépit de l'étrange nature de leurs liens, sont pris dans un système diplomatique aux formes extraordinairement mobiles et qui par des constellations aux dessins contradictoires remet constamment en question sa propre finalité.

L'empereur, le roi de France, le duc de Bourgogne, le duc d'Autriche, la Savoie et le Milanais ont beau avoir tous, dans leur croissance respective, franchi le pas qui sépare l'administration du gouvernement, la gestion des fiefs du regroupement territorial, le pouvoir de la puissance, dans l'établissement du réseau diplomatique, ils continuent à appliquer, à l'échelle européenne, le jeu de renversement des alliances pratiqué par les petits seigneurs un ou deux siècles plus tôt. Mais, ce qui pouvait se justifier sur un échiquier réduit parce qu'on est à même de maîtriser les conséquences d'une décision, pour un système étatique aux dimensions plus considérables, qui est en train de s'édifier, entraîne, dans une certaine mesure, une perte de contrôle des effets secondaires, dès l'instant où les volte-face successifs et trop rapides ne sont plus enregistrés du haut en bas de l'échelle administrative. Frédéric III a été adversaire puis allié de Charles, brouillé puis réconcilié avec Louis XI, ami puis adversaire de Sigismond. Le duc d'Autriche d'abord l'ennemi devient l'allié des cantons. Ne parlons pas des cantons liés à la fois à la Bourgogne et à la France, ni de la Savoie qui, se surpassant elle-même, a scellé des traités avec la France, la Bourgogne, les cantons et le Milanais. Bref, un ensemble de promesses, donc de virtualité, qui peuvent aussi bien se soutenir que se combattre parce qu'à même d'être renouvelées ou annulées à chaque instant.

De ces mille et une possibilités, seules un certain nombre se sont réalisées. D'autres sont demeurées virtuelles, ou n'ont émergé que partiellement au niveau de l'action concrète et de la volonté perçue. Je suis convaincu que la vision diplomatique des contemporains est demeurée souvent fragmentaire, et que lorsqu'elle s'élevait au sommet de la synthèse, elle risquait d'être dépassée par l'événement nouveau. Bien que bénéficiant du recul de l'histoire, l'observateur d'aujourd'hui éprouve une perplexité semblable. D'autant plus qu'à l'obscurité de la virtualité non éclosée s'ajoute, nous l'examinerons tout à l'heure, la pénombre de l'histoire sous-jacente et de ses lignes de force économiques et sociales.

Pour essayer d'y voir clair, il convient de définir l'enjeu véritable du conflit. Ou pour préciser – car ce n'est pas obligatoirement la même chose – l'enjeu tel qu'il est apparu aux antagonistes en présence. Nous disposons à cet effet d'un épisode essentiel, mal connu, même des spécialistes, et que nous appellerons la trêve, ou la conférence de paix de Neuchâtel¹². Elle s'est tenue, dans la ville de ce nom, en novembre et décembre 1475, soit une année après le début des hostilités, mais avant la contre-offensive de Charles. Cette précision temporelle me paraît capitale parce qu'à ce moment tout est encore possible, aucun des deux adversaires n'ayant perdu la guerre ou la face. Bien plus, tous deux souhaitent la paix. Preuve en est que le duc de Bourgogne mande une ambassade importante et que les Bernois accordent les sauf-conduits nécessaires. Preuve en soit ensuite, la durée des pourparlers: plusieurs semaines. Preuve en est enfin, l'objet des entretiens. Car à Neuchâtel on ne discute pas en l'air, sur la base de je ne sais quelle promesse vague. On négocie l'adhésion des Confédérés à l'armistice de Soulevre, donc à l'arrangement intervenu entre le Téméraire et Louis XI. Et ceci avec le consentement du roi de France, ce qui – entre nous soit dit – jette une lumière nouvelle sur la prétendue trahison du monarque envers les Confédérés¹³. Or, pourquoi les pourparlers finiront-ils par échouer en fin d'année? Parce que les cantons ont des revendications particulières à présenter à la Bourgogne? Non. Parce que Charles exige des compensations pour les expéditions suisses en Franche-Comté? Pas d'avantage. Les tractations s'interrompent parce que les Confédérés veulent inclure la Ligue basse d'Alsace et le duc Sigismond dans la trêve et qu'ils refusent d'évacuer le pays de Vaud pour le rendre à la Savoie, alliée du Téméraire. Or ce dernier exige exactement le contraire, c'est-à-dire de recouvrer les fiefs indûment occupés des Chalon et de Jacques de Romont et de demeurer seul à diriger les affaires du Sundgau. Cette double revendication apparaît, dans la vision politique du Hardi, justifiée. On sait l'importance que revêt à ses yeux l'Alsace, avec la Lorraine lien territorial entre ses possessions septentrionales et méridionales, et l'alliance avec la Savoie garantissant celle conclue avec le duc de Milan. Côté Suisse, l'acharnement à défendre les mêmes positions

¹² LOUIS-EDOUARD ROULET, Neuchâtel et la paix de Bourgogne, publ. du Centre européen d'études burgondo-médianes, n° 17, 1976, p. 157.

¹³ La politique de Louis XI, bien connue jusqu'en 1474 et dès le Congrès de Fribourg de 1476, demeure imparfaitement étudiée pour l'année 1475.

s'analyse plus difficilement, bien qu'il ne soit en définitive pas infondé. La fidélité témoignée envers les alliés – ou ceux qui le sont demeurés – s'explique dans le contexte de l'effritement progressif de la coalition anti-bourguignonne. Abandonnés par l'empereur, puis par le roi de France, les cantons n'ont pas voulu lâcher l'Alsace, et le duc d'Autriche parce qu'en cas de volte-face ultérieure de Charles, ils eussent été absolument seuls à l'affronter. Cette obsession de l'isolement total s'explique parfaitement quand on se rappelle que dans la constellation hostile au Hardi, les Confédérés d'une position initialement modeste ont irrésistiblement glissé au centre, pour occuper la première place, donc la plus dangereuse. Concernant le Pays de Vaud et la volonté de le conserver, l'historiographie suisse contemporaine admet généralement une volonté de mainmise bernoise¹⁴. Nous verrons tout-à-l'heure ce qu'il convient d'en penser.

L'enjeu véritable étant connu, il convient de le mettre en relation directe avec les résultats, donc les fruits de la victoire, puisque militairement l'issue du conflit ne fait aucun doute. Or nous constatons qu'en tout cas deux conséquences, les plus apparentes peut-être, ne sont absolument pas en rapport avec l'enjeu. Il y a d'abord ce que Panigarola pressentait, c'est-à-dire le prestige et la gloire qui vont faire des Liges sinon une grande puissance véritable, du moins un partenaire dont l'alliance sera recherchée. Il y a, deuxième conséquence, le divorce, la crise intérieure qui aboutit au Convent de Stans et à l'entrée de Fribourg et Soleure dans la Confédération. Cette crise est antérieure aux guerres de Bourgogne parce qu'elle s'accompagne, depuis une centaine d'années au moins, d'un double antagonisme: celui qui oppose les pays à Landsgemeinde aux Etats urbains d'une part, la divergence entre l'axe de développement du Gothard et l'axe de développement du plateau, d'autre part. Mais si la crise est antérieure, les guerres de Bourgogne la soulignent, et peut-être même, l'aggravent dans la mesure où l'entrée de Fribourg et Soleure non seulement accroît le poids des Etats urbains, mais encore accentue l'axe de développement du plateau¹⁵.

¹⁴ Handbuch der Schweizergeschichte, op. cit., p. 325.

¹⁵ HANS SIGRIST, Solothurn und die VIII Alten Orte, ihre Beziehungen von den Anfängen bis zum Bunde von 1481, Solothurn, 1944. ALBERT BÜCHI, Freiburgs Bruch mit Österreich, sein Übergang an Savoyen und Anschluß an die Eidgenossenschaft, Collectanea Friburgensia commentationes academicae universitatis Friburgensis Helvetiorum 7, Fribourg, 1897.

Que deviennent le Sundgau et le Pays de Vaud dans tout cela? C'est-à-dire les deux pays pour lesquels on était prêt à aller jusqu'au bout de l'épreuve? Ici on croit rêver! Pour l'Alsace rien, puisque tout rentrera dans l'ordre ancien, avec Mulhouse alliée des cantons jusqu'à la fin de l'ancien régime. Pour le Pays de Vaud, peu de chose. Cerlier au nord, Aigle au sud, et les quatre fiefs des Chalon, Morat, Grandson, Orbe, Echallens en condominium entre Berne et Fribourg. Le reste rendu à la Savoie. C'est tout.

Le cas du Pays de Vaud mérite un examen particulier. J'aborde ici un point important dans la mesure où je m'écarterai résolument de la vision historiographique habituelle. Car que dit-on généralement? Que les Bernois depuis environ 1450 convoitaient, plus ou moins confusément ces terres, et que ces appétits ont non seulement motivé profondément la participation suisse aux guerres de Bourgogne, mais qu'ils sont à l'origine de deux expéditions militaires sauvages et cruelles¹⁶. L'on affirme aussi, concernant la paix de Fribourg, en août 1476, que si le pays n'est revenu ni aux cantons, ni aux Bernois c'est parce que les premiers ont abandonné les seconds et que Louis XI, une fois de plus, a manœuvré les uns contre les autres. D'ailleurs, ajoute-t-on, une première étape a été accomplie: Aigle et Cerlier d'une part, Morat, Grandson, Orbe et Echallens, de l'autre, sont autant de jalons plantés sur la route de la conquête. Ils annoncent, on ne saurait mieux, les événements de 1536. Ils ont une vertu prémonitoire.

Certes, reconstituer les faits dans un enchaînement logique de cet ordre est terriblement tentant parce qu'apparemment lumineux. Mais c'est aussi redoutable. C'est céder au mythe de l'histoire prospective, où la conséquence justifie la cause, alors que le véritable rapport doit s'établir dans une formule inverse. Certes 1476, dans une certaine mesure, explique la conquête de 1536, mais cette dernière n'est qu'une des virtualités transmises par 1476. Qu'elle se soit réalisée cinquante ans plus tard, dans d'autres circonstances, ne permet en aucun cas l'enchaînement linéaire. Je prétends que ni avant, ni pendant, ni immédiatement après les guerres de Bourgogne, les Bernois n'ont songé sérieusement à s'appropriier le pays de Vaud.

Une telle affirmation, bien sûr, pour être retenue, exige des preuves. Je citerai en premier lieu des chiffres. A en croire Hektor Ammann¹⁷,

¹⁶ RICHARD FELLER, *op. cit.*, p. 360.

¹⁷ HEKTOR AMMANN, *Die Bevölkerung der Westschweiz im ausgehenden Mittelalter*, Sonderabdruck aus *Festschrift Friederich Emil Welti*, Aarau, 1937.

la population bernoise du XV^e siècle se montait, pour les territoires situés à l'ouest de l'Aar à trente mille âmes. Ajoutons pour l'Argovie, l'Emmental et l'Oberland vingt mille sujets, ce qui paraît un maximum, et nous arrivons à un total de cinquante mille dont peut-être cinq mille pour le chef-lieu. A la même époque, le pays de Vaud compte soixante mille habitants. Or, on voit ce qu'eût signifié, dans le rapport numérique, une occupation permanente, à un moment surtout où l'autorité urbaine demeurait gravement ébranlée par le conflit des seigneurs justiciers, le fameux «*Twingherrenstreit*» dont il sera question brièvement tout-à-l'heure. Mais l'aspect démographique pour intéressant qu'il soit, ne suffit pas à dirimer l'éventualité d'une ambition territoriale. Beaucoup plus péremptoire l'analyse fouillée des relations entre Berne et la Savoie. Or, elles apparaissent presque constamment placées sous le signe du bon voisinage, voire de l'amitié et de l'alliance¹⁸. En 1454, lorsque le dauphin Louis était parti en guerre contre la Savoie, Berne avait envoyé trois mille hommes au duc. C'est encore Berne qui prend, neuf ans plus tard, la défense de Genève et de la Savoie quand le roi de France, par la création des grandes foires de Lyon, tente de porter préjudice à la cité du bout du lac. En 1467¹⁹, renouvellement de l'alliance et en 1471, la paix de Chambéry, qui règle un grave différend surgi au sein de la dynastie régnante, apparaît encore comme le fruit d'une intervention bernoise. Ce n'est pas tout; en 1473 Yolande renouvelle son traité d'assistance avec la cité de l'Aar²⁰ et lorsque Jacques de Romont, au printemps 1474, prend la route de Dijon, il place le pays de Vaud sous la protection de Berne. Ce n'est qu'entre janvier 1475 et juin 1476, c'est-à-dire pendant dix-huit mois que les relations apparaissent franchement mauvaises; nous les analyserons plus loin. Mais, deux mois après Morat – un record de célérité – la paix de Fribourg, non seulement rend le pays de Vaud à la Savoie mais inaugure un nouveau rapprochement puisqu'une année plus tard – nouvelle prouesse – l'alliance entre Yolande et les Bernois est remise en honneur et en vigueur²¹. D'ailleurs, même pendant les dix-huit mois dramatiques – c'est un paradoxe qui n'est pas dû au hasard – jamais entre la Savoie et les cantons l'état de guerre n'est officiellement déclaré.

¹⁸ E. A., vol. 2, pp. 261, 262.

¹⁹ E. A., vol. 2, pp. 265-396.

²⁰ E. A., vol. 2, pp. 451, 498, 555.

²¹ E. A., vol. 2, pp. 696, 936.

La mésentente apparaît donc comme un accident dans un système de références amicales. Un accident brutal, mais un accident. Allons donc, dira-t-on! Et d'évoquer pour infirmer cette thèse, l'ultimatum à la Savoie du 21 janvier 1475, les deux expéditions meurtrières du printemps et de l'automne 1475, enfin et surtout la volonté manifestée par Berne, au congrès de paix de Fribourg de conserver le pays de Vaud²². Reprenons ces quelques points dans l'ordre. D'abord l'ultimatum. De quoi s'agit-il? Simplement, alors que les cantons ont ouvert les hostilités contre le Grand duc d'Occident, d'obliger la Savoie, qui se faufile au travers d'une épreuve redoutable et qui mise sur plusieurs tableaux, d'abandonner le Hardi avec lequel elle s'est entendue en 1473, et surtout de ne pas adhérer à la ligue de Moncalieri qui, cinq jours plus tard, va regrouper le Milanais, la Savoie précisément et la Bourgogne. Voyons la première expédition dans le nord du pays de Vaud. Elle n'est pas l'expression d'une volonté gouvernementale puisqu'elle résulte de la campagne dite de Pontarlier, et que Diesbach l'accomplit sans l'accord des magistrats, presque fortuitement n'était la justification stratégique puisqu'elle aboutit à la prise des points fortifiés qui contrôlent le passage de Jougne, en direction de la Franche-Comté. Deuxième expédition, celle d'octobre, celle qui allait laisser de mauvais souvenirs. J'affirme, et j'essayerai de le démontrer plus loin, qu'elle aussi s'est faite sans l'accord profond de l'autorité, ou pour nuancer ma pensée, avec un assentiment arraché. D'ailleurs la rapidité qui caractérise le retour de l'armée – le 2 novembre, elle est rentrée – me paraît significatif. Comme aussi la décision de ne laisser des garnisons qu'à Yverdon et à Grandson, ce qui me paraît moins ressortir à la mésentente entre confédérés et à un souci d'économie qu'à l'aspect improvisé, mais non point gratuit de l'entreprise. Reste l'analyse de la paix de Fribourg. Certes Berne a négocié le pays de Vaud. Je dis bien négocié. Elle l'a utilisé pour obtenir un dédommagement financier. Mais, s'il y avait eu volonté de conquête, on n'aurait guère confié la responsabilité des pourparlers à l'ambassadeur du roi de France, et la paix n'eût pas été scellée après quatre semaines. On sait combien la lourde et compliquée machine institutionnelle des Ligues permettait de faire traîner les débats lorsqu'on ne tombait pas d'accord. Enfin, il y a l'entrée de Fribourg, voulue

²² E. A., vol. 2, pp. 601–613.

et obtenue par Berne, et qui – il suffit de regarder la carte – va à l'encontre d'une politique de conquête vers l'ouest. Quel est, dans notre histoire, le canton qui, entre le territoire convoité et lui-même, a fait naître un nouveau canton? Qui pose la question, connaît la réponse.

Non, Berne ne veut pas annexer Vaud. Et pourtant le pays de Vaud, lors des négociations de Neuchâtel, apparaît comme une des deux conditions au sujet desquelles on ne transige pas. Il y a donc contradiction et pour la résoudre, les dossiers de l'histoire politique, diplomatique et militaire ne suffisent pas. Il faut, en plus de l'histoire sonore, interroger l'histoire silencieuse, à côté des faits saillants, qui émergent, laisser surgir les lignes profondes. En d'autres termes, tenter par une étude des aspects économiques et sociaux de compléter notre information et de parfaire notre jugement.

Voyons d'abord l'économie. La seconde moitié du XV^e siècle voit un essor considérable des villes et, pour toute l'Europe occidentale, un accroissement considérable du trafic et des échanges²³. Le marché, de régional qu'il était, peut s'élever au niveau du négoce interurbain. Même si la cité de l'Aar n'était pas promise – on le sait – à une destinée de nature essentiellement économique, à l'époque des guerres de Bourgogne rien encore n'était décidé, ni le laissait présager. Comme les autres agglomérations de son importance, elle est entrée dans un réseau routier. Plus que les autres cantons peut-être, elle s'est intéressée aux deux seules villes relativement importantes de ce temps et demeurées à l'intérieur d'un horizon maîtrisé: Bâle et Genève. N'oublions pas qu'immédiatement avant les guerres de Bourgogne, il y a le «Twingherrenstreit», ce conflit dans lequel il ne faut pas seulement voir l'opposition entre les villes et la campagne ou la révolte d'artisans et de négociants aigris et envieux contre les grandes familles de la noblesse bernoise²⁴. Il y a beaucoup plus, c'est-à-dire l'affrontement entre une vision seigneuriale et une vision «bourgeoisiale» de l'Etat urbain; la première, dans un contexte renouvelé, s'appuie sur le vieux principe de l'accroissement territorial sous forme de fiefs. La seconde s'intéresse moins aux terres qu'aux rentes,

²³ HEKTOR AMMANN, *Das schweizerische Städtewesen des Mittelalters in seiner wirtschaftlichen und sozialen Ausprägung*, in: *Recueils de la Société Jean Bodin 7, La Ville 2*, Brüssel 1956.

²⁴ PETER LIVER, *Rechtsgeschichtliche Betrachtungen zum Berner Twingherrenstreit 1469/70/71*, in: *Festgabe Hans von Greyerz*, Bern 1967, pp. 235–256.

moins aux rendements de la dîme qu'aux bénéfices des ventes. Or, il n'y a vente, il n'y a trafic, il n'y a échanges que si le réseau est sûr; en d'autres termes si la sécurité des transports apparaît garantie.

Comment contrôler un réseau routier, routes des échanges ou route du sel?²⁵ Par une annexion, une conquête, bien sûr. Mais c'est un procédé dangereux qui ne doit point dépasser les moyens de celui qui l'applique. L'autre formule, plus simple, plus proche de la mentalité «bourgeoisiale», c'est l'arrangement. Par exemple, le pacte avec d'autres cantons, ou un traité d'assistance réciproque avec un allié. Car le pacte entre cantons ne revêt pas une simple importance politique ou militaire. En garantissant la circulation des ressortissants des parties contractantes sur l'ensemble des territoires cantonaux, il favorise les échanges et prend une importance économique. D'ailleurs la grande combourgeoisie de Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure du 23 mai 1477 est moins de nature politique qu'économique et sociale. Elle crée sur l'ensemble du plateau une zone de circulation contrôlée et contrôlable. Elle annonce l'entrée de Soleure et Fribourg dans la Confédération. L'alliance de Berne et Soleure avec Mulhouse, en 1466, la promotion de Soleure au rang de canton en 1481, dans une vision «bourgeoisiale» de l'Etat urbain de la cité de l'Aar entraîne la maîtrise de la route de Bâle. La promotion de Fribourg s'inscrit dans la maîtrise d'un tronçon de la route de Genève. Quant aux autres morceaux, ceux du pays de Vaud, d'un pays, à en croire Charles Gilliard, mal soumis, divisé, morcelé, agité parce que féodal, c'est à la Savoie à y mettre bon ordre²⁶. D'où cette politique de bon voisinage, d'alliance, d'amitié, sans cesse renouvelée. D'où cette volonté de fortifier le suzerain et d'abaisser les vassaux ou les sujets. Car les expéditions militaires qui, dans le pays de Vaud, ravagent les châteaux des «Twingherren» vaudois et les bourgades insoumises, par un étrange renversement des rôles permettront, après les guerres de Bourgogne, à la Savoie de mieux affermir son autorité sur cette malheureuse région.

Est-ce à dire que tout est prévu logiquement dans un ensemble cohérent? Loin de là. Après les données économiques, il faut intro-

²⁵ ALAIN DUBOIS, *Die Salzversorgung des Wallis 1500–1610, Wirtschaft und Politik*, Winterthur, 1965.

²⁶ CHARLES GILLIARD, *La conquête du Pays de Vaud par les Bernois*, Lausanne, 1935.

duire les aspects sociaux. Les ombres des guerres de Bourgogne, les apparentes contradictions, celles qui demeurent, en partie disparaissent ou s'estompent pour qui reste conscient que dans toute cette affaire, côté suisse, en tout cas, les événements surgis ne sont pas exclusivement l'expression d'une volonté gouvernementale. Il existe à cette époque – nous le savons – surtout dans les Etats urbains, une velléité de résistance régionale ou rurale contre l'emprise grandissante du chef-lieu¹⁷. Or ici, cette velléité de résistance s'incarne dans une robustesse militaire exceptionnelle dont Morat n'est qu'un illustre exemple parmi d'autres. Que pour les autorités, beaucoup moins solidement en place qu'on ne l'imagine habituellement, le danger d'une épreuve de force avec les sujets ait incité à canaliser cette redoutable infanterie vers un adversaire extérieur, c'est une hypothèse plus que vraisemblable. D'ailleurs, il est malaisé, au cours de certaines expéditions, de distinguer ce qui revient à l'opération préparée et contrôlée et au corps franc, à la campagne sauvage. Toute la période des guerres de Bourgogne est traversée par cette lancinante question posée aux magistrats: sera-t-il possible de maîtriser cette formidable force de frappe, pour qu'elle ne soit contraire ni aux gouvernants, ni à l'Etat, mais qu'elle soit mise au bénéfice des uns comme de l'autre. Partie excessivement serrée et particulièrement délicate dont on ne percevra sans doute jamais toutes les péripéties. Une précision simplement qui permet de comprendre l'ampleur du problème pour celui qui sait combien dans la mobilisation des contingents, à d'autres occasions de notre histoire, la lenteur est de règle. Ici, c'est le contraire, du moins presque toujours. Le 25 octobre, la guerre est déclarée au Téméraire. Quatre jours plus tard, trois mille hommes partent pour Héricourt. En avril 1475 – je l'ai signalé déjà – l'expédition de Pontarlier et l'occupation du pays de Vaud sont des entreprises sauvages, plus ou moins reprises en main après coup. Quant à la seconde campagne, la concordance des dates est frappante. Le 14 octobre Berne et Fribourg déclarent la guerre à Jacques de Romont et le même jour les troupes se mettent en marche. L'évidence s'impose. Plusieurs épisodes des guerres de Bourgogne ne sont point l'apanage des autorités mais bien soit le résultat d'une redoutable exubérance des sujets, soit le fruit d'un compromis entre ceux-ci et celles-là²⁸.

²⁷ Cf. *Handbuch der Schweizer Geschichte*, op. cit., p. 330.

²⁸ RICHARD FELLER, *Geschichte Berns*, vol. 1, p. 387, op. cit.

Ainsi se dessinent les véritables lignes de force des guerres de Bourgogne. Jeu diplomatique de Louis XI, bien sûr, et rivalité entre la Suisse primitive et la Confédération bernoise de l'ouest, mais aussi importance de la route qui mène vers Genève et Lyon, donc amitié et alliance avec la Savoie et hostilité farouche contre le Hardi seulement dès l'instant où ce dernier par sa mainmise sur Yolande et par la conclusion de la ligue de Moncalieri compromet, à l'époque du «Twingherrenstreit», la vision partiellement mercantile de l'Etat urbain bernois. Enfin dernière ligne de force, et non la moindre, le problème du contrôle de la force de frappe par l'autorité.

Le moment est venu, à la lumière de l'énumération qui vient d'être faite, de préciser et de circonscrire la place exacte et le poids de la bataille de Morat dans l'ensemble des guerres de Bourgogne²⁹. Concernant le contrôle de l'ébullition guerrière d'abord, on peut parler d'un succès. Les chefs – on arme plus d'une centaine de chevaliers avant le combat – ce qui montre l'effort considérable pour tenir en main la troupe – les chefs réussissent à imposer l'attente du contingent zurichois en retard. Puis, ils ordonnent leur tactique, donc leur plan d'attaque. Jamais dans notre histoire, on ne vit tant de seigneurs, le duc de Lorraine en tête, aux côtés des combattants suisses. Et cette présence paie, du moins momentanément. Une fois la victoire acquise, le bilan est moins favorable, certaines troupes ayant pénétré dans le pays de Vaud, s'étant appropriées une partie du trésor de l'évêque de Lausanne et ayant menacé Genève sans qu'on puisse, après coup, clairement définir les responsables de cette campagne, mi-officielle, mi-sauvage, au demeurant moins meurtrière que les précédentes³⁰.

Ce qui a remarquablement réussi à Morat, c'est la disjonction des Bourguignons et des Savoyards. Lorsqu'on analyse le déroulement de la bataille, on relève généralement la destruction des troupes de Charles. On devrait s'intéresser aussi à l'étrange aventure des hommes de Jacques de Romont. Si, du côté suisse, le premier souci avait été la libération de la ville assiégée, il aurait fallu s'attaquer au corps

²⁹ GEORGES GROSJEAN, *Der Kupferstich Martinis über die Schlacht bei Murten im Jahre 1476*. Dietikon-Zürich, 1974. – GEORGES GROSJEAN, *La bataille de Morat selon trois enluminures d'anciennes chroniques suisses*. Dietikon-Zürich, 1975. – GOTTLIEB FRIEDRICH OCHSENBEIN, *Die Urkunden der Belagerung und Schlacht von Murten*, Freiburg, 1876.

³⁰ GUSTAV TOBLER, *Der Streit unter den Eidgenossen über die Eroberungen im Waadtland in den Jahren 1476–1484*, in: *Berner Taschenbuch* 1901.

d'armée placé au nord et au nord-est de la cité, donc aux Savoyards. Or il n'en est pas question, et l'assaut part de la forêt en direction de la haie verte. Et Adrien de Bubenberg, à la tête de la garnison effectue une sortie dans le flanc gauche des Bourguignons, non point dans celui des Savoyards qui, pour leur part, n'entreprennent aucune action sérieuse sur l'aile droite très vulnérable des Confédérés³¹. Autant de fautes, d'omissions invraisemblables, incompréhensibles au plan de la tactique élémentaire, mais qui s'expliquent parfaitement à l'échelle d'un raisonnement politique. Si Jacques de Romont a sauvé ces cinq ou six mille soldats, ce n'est pas parce qu'il a déployé des qualités de grand stratège, mais parce que les Suisses n'ont sans doute pas voulu combattre cette force dont l'anéantissement eût compromis le rétablissement d'une politique de bon voisinage, et le renouvellement de l'alliance entre la Savoie et Berne.

Il est temps de conclure. Je voudrais le faire en trois points. Le premier concerne un sujet délicat: les rapports entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Les guerres de Bourgogne, on le sait, n'éveillent point de résonance agréable chez celui dont l'ancêtre ne fut pas dans les rangs des vainqueurs et qui sait qu'à cette époque le bon petit Suisse, défenseur des libertés et des vertus, appartient à l'imagerie d'Epinal. Cette réaction est à la fois normale et humaine dans la mesure où elle évite une double exagération. Celle qui consisterait à généraliser un affrontement racial et à introduire en plein XV^e siècle une émotivité moderne ou contemporaine. Entre le Téméraire et les cantons le partage des alliés ne suit pas la frontière des langues. On trouve dans l'armée bourguignonne des Flamands et des Anglais, aux côtés des Bernois, Fribourg, la Gruyère, le comte de Neuchâtel et le contingent de La Neuveville. Par ailleurs, si les contemporains, qui ont souffert des sévices des combattants confédérés, en dénoncent la brutalité, ils ne demeurent pas moins sévères envers le comportement du Hardi³². C'est la guerre qui à l'époque est terrible parce que les armées vivent non pas seulement dans le pays, mais du pays.

³¹ HANS WATTELET, Die Schlacht bei Murten, historisch-kritische Studie, Neuausgabe besorgt von Albert Büchi und Ernst Flückiger, in: Festschrift zum 22. Juni 1926, Laupen, 1926.

³² ALFRED SCHNEGG, Les entreprises du Duc de Bourgogne contre les Suisses, p. 199, Bâle, 1948.

Deuxième observation : il apparaît de bon ton dans certains milieux de dénoncer l'héritage dit héroïque de notre passé parce que de cet amalgame de faits brutaux rien de ce qui qualifie la véritable grandeur de l'homme ou l'éclat d'une civilisation n'apparaît. Ici encore la réaction s'explique. On peut même admettre qu'elle se justifie par opposition à un nationalisme étroit qui s'approprie à des fins politiques une gloire révolue, la triture et la déforme à son gré. Mais ici encore la réserve n'est valable que dans la mesure où celle reconnaît ses propres limites. Car le culte de l'anti-héros est tout aussi redoutable qu'une simpliste vénération des anciens. Il transmet le portrait sous forme de caricature; l'historien et l'honnête homme savent parfaitement que le passé ne peut être analysé, compris donc assumé que dans sa totalité et en vertu d'une vision d'ensemble et des ensembles en dehors de laquelle le jugement critique perd sa valeur et même sa raison d'être.

Dernière remarque: J'ai tenté au cours de cet exposé d'introduire des données d'histoire économique et sociale parce que dans l'étude des guerres de Bourgogne, et de leur influence sur la formation de la Confédération, ces éléments jusqu'à ce jour ont été peu exploités. Si j'ai quelque peu insisté, c'est parce qu'ils m'apparaissent inédits, donc susceptibles de stimuler la recherche dans une direction nouvelle. Il serait faux toutefois de leur accorder des vertus magiques, et d'oublier dans toute cette affaire les données traditionnelles de l'histoire politique, diplomatique et militaire qui demeurent essentielles, et que je me suis borné à rappeler tant elles sont connues. Ma conviction profonde est que l'exigence d'une investigation totale du passé interdit l'alternative d'une préférence ou l'établissement d'une hiérarchie. Le cours de l'histoire silencieuse ne se dessine pas contre ou à l'envers de celui de l'histoire sonore. Et l'histoire des petites gens, qui mérite d'être connue et à laquelle on doit faire place ne détrône pas celle des notables; elle l'enrichit d'une autre dimension. C'est ce que j'espère avoir démontré à l'exemple de Morat où me paraissent se joindre et se nouer les fils de l'événement jaillissant et du courant secret, de la constellation apparente et des forces cachées, de la présence des puissants et de la permanence des obscurs, et où, comme dans toute les batailles de l'histoire, mais de manière particulièrement frappante s'est dessinée, en un raccourci saisissant, par l'opposition entre la volonté de vivre et la peur de mourir, l'insondable destinée de l'homme.

